Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-02**

Ballon de stockage d'eau chaude

1. Secteur d'application
Agriculture : serres maraîchères et horticoles.

2. Dénomination
Mise en place d'un ballon de stockage d'eau chaude.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La capacité du ballon est adaptée aux caractéristiques de la serre.

Mise en place par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant de kWh cumac par m² de serre chauffé	**170**